

PROCES-VERBAL de la séance  
du CONSEIL MUNICIPAL de CHIEULLES

L'an deux mil vingt et un le trente mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au centre socioculturel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis BALLARINI, Maire.

Nombre de Conseillers élus : 11

en fonction : 10

Présents : 8

procuration de vote : 0

Date de la convocation : 24/03/2021

Présents :	BALLARINI Jean-Louis, ECKENFELDER René, SEVESTRE Nicole, POINSIGNON-COSTA Martine, BERTRAND Pierre, ARTISSON Michel, KALMES Gautier, BOHRER-JAUZE Edith
Excusés :	LURION Alain, RESTELLI Fabienne

Le Conseil Municipal désigne Nicole SEVESTRE secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h30

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la lettre de démission Didier LUX suite à son déménagement.

Motion de soutien à l'égard de M. le Maire de Marieulles-Vezon

Le conseil municipal de Chieulles condamne sans réserve l'agression odieuse dont a été victime Pierre MUEL, Maire de la commune de Marieulles-Vezon.

Son véhicule personnel, stationné à son domicile a été volontairement incendié. Présent à son domicile, il a tenté d'éteindre l'incendie s'exposant ainsi personnellement et se brûlant gravement. L'ensemble des membres du conseil municipal de Chieulles tient à exprimer sa plus vive émotion à l'égard de cet acte criminel et inacceptable qui montre, une fois de plus, combien les élus sont devenus des cibles d'une violence gratuite et en voie de banalisation.

A travers cette motion, le conseil municipal apporte son soutien au Maire de Marieulles-Vezon, dénonce avec force les agressions inqualifiables portées à l'encontre des Maires et des élus et demande que l'Etat intervienne fermement et sans délai sur des situations de violation manifeste de la loi.

DCM 2021/01 : Approbation du compte rendu de la séance du 24/11/2020

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- D'approuver le compte-rendu de la séance du 24/11/2020

DCM 2021/02 : Modification des membres des commissions

Point reporté

DCM 2021/03 : Avis sur la modification n° 2 du PLU de Saint-Julien-lès-Metz

Le conseil municipal prend connaissance de la modification n° 2 du PLU de Saint-Julien-lès-Metz.  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- Donne un avis favorable à la modification n° 2 du PLU de Saint-Julien-lès-Metz.

DCM 2021/04 : Demande d'adhésion des communes de Lorry-Mardigny et Roncourt à Metz Métropole

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 23 novembre 2020 approuvant la demande d'adhésion de la commune de Lorry-Mardigny à Metz Métropole,

Vu la délibération du Conseil Métropolitain en date du 23 novembre 2020 approuvant la demande d'adhésion de la commune de Roncourt à Metz Métropole,

Vu les études d'impact présentant une estimation des incidences de l'opération sur les ressources et les charges ainsi que sur le personnel des communes et Etablissement Publics de Coopération Intercommunale concernés,

Vu la notification par courrier de Monsieur le Président de Metz Métropole en date du 16 mars 2021,

CONSIDERANT que la demande d'adhésion des communes de Lorry-Mardigny et de Roncourt à Metz Métropole est subordonnée à l'accord du Conseil Municipal dans les conditions de création de l'établissement,

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des voix :

- Prend acte des études d'impact,
- Approuve la demande d'adhésion des communes de Lorry-Mardigny et de Roncourt à Metz Métropole

DCM 2021/ 05 : Création d'une aire de jeux

Le Maire rappelle à l'Assemblée la volonté de la commune de procéder à la création d'une aire de jeux rue de la Chapelle.

Le coût d'objectif de ces travaux se monte à 15 555,00 € H.T.

Considérant la nécessité de faire réaliser des dossiers de demande de subventions relatifs à ces travaux,

Le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à lancer ce programme de travaux, à solliciter des subventions auprès des organismes concernés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Maire à lancer les démarches visant à la réalisation de ce programme de travaux.
- Autorise le Maire à faire le nécessaire pour l'obtention des subventions les plus favorables possible auprès des organismes subventionnés
- Autorise le Maire

- à signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces administratives, juridiques, comptables, financières et techniques se rapportant à la présente décision
- à voter en temps opportun les budgets nécessaires

DCM 2021/06 : Aire de jeux demande de subvention Fonds de Concours
--

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a la possibilité de déposer une demande de subvention au titre des fonds de concours auprès de Metz Métropole.

Cette demande concerne la création d'une aire de jeux, rue de la Chapelle.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité,

- Approuve le projet présenté par monsieur le Maire
- Accepte le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours de Metz Métropole
- Sollicite le versement d'un fonds de concours d'un montant 7 777,00 €
- Approuve le plan de financement ci-après ;

Financement	Montant H.T	%
Fonds de concours	7 777,00 €	50
Autofinancement	7 777,00 €	50
<b>Montant total</b>	<b>15 555,00 €</b>	<b>100</b>

- Donne tout pouvoir au Maire pour signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

DCM 2021/07 : Rénovation de la Mairie
---------------------------------------

Le Maire rappelle à l'Assemblée la volonté de la commune de procéder à des travaux de rénovation de la Mairie, 16 rue de la Chapelle.

Le coût d'objectif de ces travaux se monte à 16 830,00 € H.T.

Considérant la nécessité de faire réaliser des dossiers de demande de subventions relatifs à ces travaux.

Le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à lancer ce programme de travaux, à solliciter des subventions auprès des organismes concernés.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise le Maire à lancer les démarches visant à la réalisation de ce programme de travaux.
- Autorise le Maire à faire le nécessaire pour l'obtention des subventions les plus favorables possible auprès des organismes subventionnés
- Autorise le Maire
  - à signer les marchés correspondants ainsi que toutes les pièces administratives, juridiques, comptables, financières et techniques se rapportant à la présente décision
  - à voter en temps opportun les budgets nécessaires

DCM 2021/08 : Rénovation de la Mairie demande de subvention DETR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a la possibilité de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DETR/DSIL auprès des services de l'Etat pour les travaux de rénovation de la mairie, 16 rue de la Chapelle.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- Accepte de solliciter le versement d'une subvention dans le cadre de la DETR/DSIL auprès des services de l'Etat d'un montant de 10 098,00 € ;
- Approuve le plan de financement ci-après ;

<b>Financement</b>	<b>Montant H.T</b>	<b>%</b>
DETR	10 098,00 €	60
Fonds de concours	3 366,00 €	20
Autofinancement	3 366,00 €	20
<b>Montant total</b>	<b>16 830,00 €</b>	<b>100</b>

- Donne tout pouvoir au Maire pour la signature des documents afférents à ce dossier

DCM 2021/09 : Rénovation de la Mairie demande de subvention Fonds de Concours

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a la possibilité de déposer une demande de subvention au titre des fonds de concours auprès de Metz Métropole pour les travaux de rénovation de la mairie, 16 rue de la Chapelle.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité,

- Approuve le projet présenté par monsieur le Maire
- Accepte le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours de Metz Métropole
- Sollicite le versement d'un fonds de concours d'un montant 3 366,00 €
- Approuve le plan de financement ci-après ;

<b>Financement</b>	<b>Montant H.T</b>	<b>%</b>
DETR	10 098,00 €	60
Fonds de concours	3 366,00 €	20
Autofinancement	3 366,00 €	20
<b>Montant total</b>	<b>16 830,00 €</b>	<b>100</b>

- Donne tout pouvoir au Maire pour signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant.

DCM 2021/10 : Convention Orange enfouissement réseaux

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs, chemin du Breuil, route de Rupigny et rue de la chapelle, il est nécessaire de signer un protocole d'accord.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des voix :

- Autorise le Maire à signer le protocole relatif à l'opération de dissimulation des réseaux d'Orange.

DCM 2021/11 : Adhésion à l'association des Maires Ruraux de Moselle

Le conseil municipal prend connaissance de la possibilité d'adhérer à l'association des Maires Ruraux de Moselle.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des voix :

- Autorise le Maire à adhérer à l'association des Maires Ruraux de Moselle.

DCM 2021/12 : Abonnement à Panneau Pocket

Monsieur le Maire propose de renouveler l'abonnement à « Panneau Pocket » pour une durée de trois ans et pour un montant de 325€ HT soit 390 € TTC.

*Monsieur le Maire rappelle que cette adhésion permet à la collectivité d'alerter nos concitoyens en cas d'alerte et toutes autres consignes, par le biais d'une plateforme web qui diffuse les messages en temps réel (application gratuite à télécharger par les habitants).*

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité des voix :

- Décide de renouveler l'adhésion à Panneau Pocket pour une durée de trois ans et pour un montant de 325€ HT soit 390 € TTC.

La séance est levée à 21h30